

## COMPTER LES VIVANTS ET LES MORTS : L'ÉVALUATION DES PERTES FRANÇAISES DE 1914-1918

**Antoine Prost**

**La Découverte** | *Le Mouvement Social*

2008/1 - n° 222  
pages 41 à 60

ISSN 0027-2671

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-1-page-41.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Prost Antoine, « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », *Le Mouvement Social*, 2008/1 n° 222, p. 41-60. DOI : 10.3917/lms.222.0041  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918

par Antoine PROST \*

*La meilleure vérification de la comptabilité des morts consiste dans sa concordance parfaite avec la comptabilité des vivants.*

Rapport Marin

Curieusement, l'évaluation des pertes humaines de la Grande Guerre n'a pas fait l'objet de grands débats en France. Ce fut pourtant pendant la guerre, à certains moments, un sujet âprement discuté : en avril 1917, notamment, partisans et adversaires de Nivelle se sont affrontés sur l'ampleur des pertes du Chemin des Dames. Mais après la guerre, une sorte de consensus s'établit et les chiffres avancés par le célèbre « rapport Marin » ont été très généralement acceptés sans que les pacifistes les contestent comme l'on aurait pu s'y attendre<sup>1</sup>. Ils ont été ensuite repris par le directeur de la Statistique générale de la France, Michel Huber, dans le magistral bilan démographique de la guerre qu'il a publié en 1931 sous l'égide de la Dotation Carnegie, et toutes les études ultérieures, jusqu'aux plus récentes, ont suivi ses conclusions<sup>2</sup>.

Un tel consensus interroge d'autant plus que ce rapport n'est nullement le fruit d'un travail spécifique. Aucune commission parlementaire ou extra-parlementaire n'a été créée pour dresser un bilan de la guerre. Le souci d'une évaluation des pertes obéit fondamentalement à des préoccupations financières : les députés veulent connaître l'ampleur des mesures budgétaires qu'elles sont susceptibles d'entraîner. Il est ici significatif que Louis Marin ait été rapporteur général du budget : son rapport naît du besoin de savoir le nombre

\* Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université Paris I.

1. L. MARIN a rédigé trois rapports, qui se recopient partiellement : *Rapport fait au nom de la Commission du Budget...*, *Journal Officiel, Documents parlementaires de la Chambre des députés*, 1919, annexe n° 6 235, p. 1708-1720 ; *Rapport supplémentaire...*, *ibid.*, 1919, annexe n° 6 659, p. 2317-2331 ; *Proposition de résolution tendant à charger la Commission de l'Armée de faire connaître le bilan des pertes en morts et en blessés des nations belligérantes...*, *ibid.*, 1920, annexe n° 633, p. 32-78. C'est ce dernier texte, édité en brochure autonome, que l'on désigne généralement sous le nom de « rapport Marin ». Un exemplaire, amputé de ses dernières pages, se trouve dans les archives Marin, Archives Nationales (AN), 317 AP 129. Nous faisons ci-dessous référence à ces documents en les désignant par leur numéro.

2. M. HUBER, *La population de la France pendant la guerre*, Paris, PUF, 1931 ; J. DUPÂQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, t. IV : *De 1914 à nos jours*, Paris, PUF, 1988.

des tués pour déterminer la somme nécessaire à l'attribution à leurs familles d'un pécule de 1 000 F qui faisait l'objet d'une proposition de loi. Son intervention est très précoce : en mars 1919 il est déjà en correspondance avec le ministère de la Guerre sur ce sujet<sup>3</sup> ; son premier rapport est déposé le 3 juin, suivi le 5 août d'un rapport supplémentaire. Mais il n'était pas satisfait de son évaluation et souhaitait qu'elle soit affinée car il a déposé, le 29 mars 1920, une proposition de résolution chargeant la Commission de l'Armée d'établir un bilan définitif. Or ce travail n'a jamais abouti. Un rapporteur a bien été nommé, mais son rapport n'a pas été achevé : celui qu'il a transmis à la législature suivante annonce en effet trois parties consacrées respectivement à l'effort d'incorporation, aux pertes et à leur étude critique, mais seule la première est traitée<sup>4</sup>. Par la suite, le seul effort d'évaluation, d'ailleurs médiocre, qui ait été tenté s'inscrit dans le contexte de la création de la retraite du combattant, dont les députés voudraient connaître le nombre éventuel de bénéficiaires<sup>5</sup>. Notre évaluation des pertes de la guerre repose donc essentiellement sur le rapport Marin, un travail de circonstance, né d'urgences budgétaires, que son auteur lui-même jugeait insuffisant et qui pourtant n'a jamais été critiqué.

Ce consensus paradoxal interroge d'autant plus que le rapport Marin reprend purement et simplement les évaluations fournies par l'armée ; le parlementaire tient la plume, mais c'est l'État-Major des Armées (EMA) qui parle : l'argumentation et les chiffres de L. Marin proviennent directement d'un rapport rédigé par le chef du 1<sup>er</sup> bureau, le colonel Roure, et dont la version définitive est datée d'octobre 1919<sup>6</sup>. Certes, L. Marin n'a pas accepté sans discussion les chiffres de l'EMA : il a posé des questions sur des chiffres apparemment contradictoires et demandé des précisions<sup>7</sup>. Son travail est consciencieux. Il n'en reste pas moins que l'armée avait intérêt à minimiser l'ampleur des pertes et l'on ne peut exclure *a priori* qu'elle lui ait fourni des chiffres inférieurs à la réalité. Il y a là une première interrogation, positiviste, sur la mesure exacte des pertes de la guerre.

3. Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), 7 N 552, Lettre du 8 mars 1919 au Président du Conseil, ministre de la Guerre. Il n'y a pas de dossier sur ce rapport dans les archives de L. Marin (AN, 317 AP), ni dans celles de l'Assemblée nationale et de ses commissions de l'Armée et du Budget.

4. *Rapport fait au nom de la Commission de l'Armée...*, *ibid.*, par M. le baron de LYONS de FEUCHINS, 1924, annexe n° 335, p. 1251-1321.

5. Le rapport de M. Tranchand sur la retraite du combattant (*JO, Chambre des députés, Documents parlementaires*, 1930, n° 655) présente, pour déterminer le nombre des ayants droit potentiels, des statistiques de décédés par classes d'âge, mais on ignore sur quoi reposent ses estimations qui sont supérieures de 116 490 aux estimations comparables du rapport Marin.

6. SHAT, 7 N 552.

7. *Ibid.*, lettres du 13 mai, 19, 21, 23, 24 juillet et du 28 août 1919, adressées très officiellement au Président du Conseil, ministre de la Guerre, qui fait suivre aux services.

Ouvrir le dossier fait surgir aussitôt bien d'autres questions. S'interroger sur la mesure des morts de la guerre, c'est en effet s'interroger sur leur mode de calcul. On découvre alors la difficulté et la complexité de la comptabilité des effectifs, qui constitue pourtant l'une des données cruciales des décisions stratégiques. Ce chapitre d'une histoire de la statistique des grands nombres passe par l'étude des capacités administratives de l'armée et de son organisation bureaucratique. Comment suivre les millions d'hommes qui vont de dépôt en première ligne, tombent sur le champ de bataille, disparaissent, passent de poste de secours en hôpital, remontent en ligne ou rentrent dans leurs foyers après avoir été réformés, alors que les urgences de la guerre ne cessent de régner sur les états-majors comme sur le service de santé ? Mais que compte-t-on au juste quand on évalue les « pertes » ? Que signifient les dénombrements dans la situation extrême d'une guerre totale ? Comment expliquer que les contemporains se soient satisfaits d'une évaluation aussi approximative d'une hécatombe sans précédent et qui frappait toutes les familles ? On touche alors à la question des attitudes envers la guerre, qui est, plus profondément, celle de son sens.

## Les premières estimations

Les premiers mois de la guerre sont placés sous le signe de l'improvisation. Les régiments qui battent en retraite après la bataille de Charleroi comme ceux qui bloquent l'offensive allemande sur la Marne ont autre chose à faire que de tenir des statistiques. Aucun effort ultérieur n'y remédiera : alors que les pertes des deux premiers mois de guerre ont été particulièrement lourdes, nous ne disposons sur elles que d'informations très approximatives<sup>8</sup>.

La situation ne s'améliore guère au cours des mois suivants. Les informations sur les pertes remontent en effet des unités à l'État-Major sous une forme sommaire : après un engagement, et en principe tous les cinq jours, on fait l'appel au niveau des compagnies ; ceux qui manquent sont classés en trois catégories : les tués que signalent leurs camarades, les blessés qui ont été conduits au poste de secours ou relevés sur le champ de bataille, et les autres, les « disparus ». Cette dernière catégorie est totalement hétérogène puisqu'elle regroupe à la fois des tués morts sans témoins, des blessés évacués

8. Le Commandant C. GUÉ, « Les pertes françaises en août et septembre 1914 : prévisions et bilan », *Cahiers d'études et de recherche du musée de l'Armée*, à paraître, cite le chiffre de 235 183 tués et disparus pour les deux premiers mois, d'après une transmission à la Chambre datée du 26 décembre 1918. Qu'il soit sincèrement remercié de cette communication.

par d'autres unités ou partis d'eux-mêmes vers l'arrière, et des prisonniers, voire des déserteurs. Les renseignements sont agglomérés par bataillon, régiment, etc. et les totaux soigneusement additionnés par l'État-Major. On dispose ainsi d'une série statistique mensuelle de pertes de la guerre d'août 1914 à novembre 1918, qui distingue soigneusement officiers supérieurs, officiers subalternes et hommes de troupe<sup>9</sup>. Cette statistique ne concerne ni l'armée d'Orient ni la marine ; elle donne des chiffres à l'unité près, ce qui incite le lecteur à la croire exacte<sup>10</sup>.

Pendant la précision et l'exactitude ne sont pas liées logiquement, et ces chiffres très précis sont à coup sûr très faux<sup>11</sup>. Ils le sont globalement, car il conduisent à une forte sous-estimation des pertes qui peut expliquer, pour une petite part, que l'État-Major ait poursuivi une guerre d'usure. Ils le sont en détail, car la catégorie fourre-tout des disparus conduit à sous-estimer et les morts et les blessés. Il est clair que les corps comptent comme disparus tous ceux qui manquent à l'appel et dont ils ne savent pas s'ils sont tués, blessés ou prisonniers<sup>12</sup>.

Il n'était pas simple en effet de savoir ce qu'étaient devenus les soldats manquants, car ils pouvaient se trouver dans de multiples lieux, soumis en principe à des autorités très diverses<sup>13</sup>. Sommairement, pour schématiser une organisation qui a évolué au cours de la guerre, la distinction majeure oppose la zone des armées et celle de l'intérieur. Distinction purement administrative,

9. Les archives du SHAT en conservent plusieurs versions dont les totaux diffèrent légèrement. La mieux vérifiée semble celle collationnée par armées, avec une récapitulation générale en fin de registre, conservée dans le carton 16 N 523.

10. Nous ne sommes pas dupes de ces précisions inexactes, et si nous donnons plus loin très souvent des chiffres à l'unité près, ce n'est pas que nous les croyions exacts ; nous les prenons pour des ordres de grandeur, mais nous respectons nos sources et nous voulons éviter d'ajouter une imprécision supplémentaire à leurs chiffres en les arrondissant.

11. Jusqu'à l'armistice, cette statistique donne 505 685 tués, 2 104 653 blessés et 807 028 disparus pour l'ensemble des officiers et hommes de troupe. Elle sous-estime massivement le nombre des tués (674 000 pour Toubert, cf. *infra*). Elle sous-estime non moins massivement le nombre des blessés puisque, comme on le verra plus loin, le service de santé a identifié 3 061 587 blessés différents dans les seuls hôpitaux de la zone de l'intérieur. À la fin de 1915, alors qu'il y a déjà 664 000 morts et disparus, plus 255 000 prisonniers (annexe 633), cette statistique donne seulement 227 000 tués et 416 000 disparus, soit une sous-estimation de 285 000 hommes !

12. Voir au SHAT, 16 N 521, la réponse de Pétain, alors commandant de la II<sup>e</sup> Armée, à Joffre le 9 novembre 1915. Joffre lui avait demandé des explications sur le nombre qu'il trouvait excessif des disparus de son armée pour la période du 25 septembre au 15 octobre 1915.

13. *Ibid.* Pour cette période de 20 jours, Pétain dénombre parmi les disparus de la II<sup>e</sup> Armée : 43 600 hommes évacués des HOE vers la zone de l'intérieur, 3 493 hospitalisés dans les HOE ou les formations sanitaires de la zone des armées, 4 839 éclopés qui restent dans les dépôts des étapes, 3 008 qui ont rejoint leur corps, 400 morts environ dans les formations sanitaires. Le reste, ce sont les « vrais » disparus : morts ou prisonniers.

car la zone des armées est beaucoup plus vaste que celle des combats : en avril 1917, par exemple, Orléans et Provins font partie de la zone des armées, et non de l'intérieur. Dans la zone des armées, on distingue la zone du front, celle des étapes et celle de l'arrière. Dans la zone du front, les postes de secours et les ambulances, de mieux en mieux équipés avec le temps pour pouvoir pratiquer des opérations chirurgicales, relèvent des régiments et divisions. Les blessés ne font en principe qu'y passer. Un peu en arrière, les HOE, hôpitaux d'opération et d'évacuation<sup>14</sup>, qui relèvent des corps d'armées et armées, disposent de milliers de lits et de nombreuses équipes chirurgicales : ce sont de vrais hôpitaux de campagne qui évacuent la plupart de leurs blessés mais conservent les intransportables<sup>15</sup>. Les blessés évacués aboutissent dans des hôpitaux de la zone des étapes, de l'arrière des armées ou de l'intérieur, qui ne relèvent pas des mêmes autorités. Mais, fort heureusement, tous les blessés ne nécessitent pas des soins lourds. Les éclopés, blessés légers ou en voie de rétablissement, ne se trouvent ni dans les unités combattantes ni dans les formations sanitaires, mais dans les dépôts de leurs corps à l'intérieur, ou dans ceux de la direction des étapes d'où ils rejoignent en principe leurs corps. Dans ces conditions, il était vain d'espérer que les unités combattantes puissent établir des statistiques fiables entre deux passages aux tranchées. Il faut attendre la fin de 1915 pour que l'EMA prenne conscience du caractère approximatif des états de pertes qu'il recevait. Il n'en est que plus surprenant de constater l'énorme travail de collationnement qu'il a poursuivi pour réunir ces statistiques, les agréger par armées et les totaliser : un labeur de fourmi, ou de bénédictin, pour des chiffres dépourvus de toute signification<sup>16</sup>.

## La statistique médico-chirurgicale

La première tentative pour établir des statistiques fiables concerne les blessés et malades dépendant des formations sanitaires de la zone de l'intérieur. Ce n'est pas pour surprendre : les rythmes du front n'y parviennent

14. Initialement, hôpitaux des origines et des étapes.

15. Sur l'histoire du service de santé : Médecin inspecteur général A. MIGNON, *Le Service de santé pendant la guerre 1914-1918*, Paris, Masson, 4 vol., 1926-1927 ; Médecin général inspecteur J. TOUBERT, *Le service de santé militaire au Grand Quartier général français (1918-1919)*, Paris, Charles Lavauzelle, 1934 ; J.-C. DEVOS et J. NICOT, « Aperçu sur l'évolution du service de santé au cours de la Première Guerre mondiale », in G. CANINI (dir.), *Les fronts invisibles. Nourrir, fournir, soigner*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1984, p. 41-54 ; J.-P. FOURNIER, *Evolution du service de santé militaire pendant la guerre de 1914-1918*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Montpellier III, 1996.

16. Les registres cités ci-dessus en témoignent. Mais on trouve au SHAT en 16 N 525, 526, 7 N 570, 571, 572 et suivants les états de pertes par ordre chronologique et par armées.

qu'atténués, et l'on dispose du minimum de stabilité indispensable à la tenue d'états administratifs réguliers et vérifiés. Le service de santé ne s'est cependant pas contenté de compter les hommes qui occupaient ses lits. Le docteur Jacques Bertillon, statisticien réputé – il avait dirigé le service statistique de la ville de Paris –, lui a proposé dès novembre 1914 de mettre en place un dispositif de suivi des blessés et malades avec comme objectif de réaliser un bilan médico-chirurgical de la guerre comparable, en mieux, à celui dressé par le Dr. Chenu après la campagne d'Italie de 1859-1860. Celui-ci avait présenté en détail l'activité de toutes les ambulances et de tous les hôpitaux, pour aboutir à une analyse statistique fine des blessures par type<sup>17</sup>. Pour un médecin statisticien comme Bertillon, l'entreprise proposée s'inscrivait dans une tradition scientifique qui avait ses titres de noblesse.

Le système adopté par le ministre le 15 mars et mis en œuvre par l'instruction du 21 mars 1915 est particulièrement robuste, car il intègre son propre mécanisme de vérification<sup>18</sup>. Chaque hôpital de la zone de l'intérieur établit une fiche pour tout blessé ou malade qu'il reçoit ; le 10 de chaque mois, il envoie au service central deux listes nominatives : celle des entrées et celle des sorties et il accompagne la liste des sorties des fiches individuelles des sortants. Les blessés transférés d'un hôpital à un autre – pour ne pas alourdir l'exposé, nous appelons ici hôpital toute formation sanitaire – figurent ainsi nécessairement sur la liste des sorties d'un hôpital et sur la liste des entrées d'un autre hôpital un mois plus tard. Les noms portés sur les listes d'entrants sont rayés au fur et à mesure qu'ils apparaissent sur celles de sortants, ce qui permet de déceler les oublis. Le service effectue les vérifications nécessaires et réclame aux hôpitaux les fiches manquantes. Ces fiches, très détaillées, indiquent, outre l'état civil précis, les circonstances et la nature de la blessure ou de la maladie, les soins et opérations pratiqués, leurs résultats. Comme chaque hôpital établit une fiche pour chaque entrant, le rapprochement des fiches établies successivement pour chaque blessé permet un véritable suivi médical. Le résultat de cette comptabilité morbide est un ensemble de tableaux statistiques si nombreux et si détaillés qu'ils donnent presque le vertige.

10 351 212 fiches individuelles ont en effet été établies et 3 152 556 blessés clairement identifiés, dont 3 061 587 de l'armée française. Curieusement,

17. Dr. J.-C. CHENU, *Statistique médico-chirurgicale de la campagne d'Italie en 1859 et 1860. Service des ambulances et des hôpitaux militaires et civils*, Paris, Dumaine, 1869, 3 gros volumes in 4° dont un atlas. La filiation de la statistique chirurgicale de 1924 est évidente.

18. Il est décrit au début des deux volumes de chiffres publiés par le Ministère de la Guerre, Direction du Service de Santé, *Étude de statistique chirurgicale, Guerre de 1914-1918*, Paris, Imprimerie Nationale, 1924.

on ignore l'effectif des malades. Les fiches individuelles, dont la *Statistique chirurgicale* fournit un fac-similé, distinguent pourtant très clairement malades et blessés, mais les informations sur les malades, pourtant plus nombreux, n'ont pas été exploitées : dans ces deux gros volumes de tableaux statistiques, c'est comme s'ils n'avaient pas existé. La guerre impose sa hiérarchie des valeurs à la diversité des souffrances, et celles que cause le combat méritent seules considération. Une investigation supplémentaire a permis au service de santé de remonter avant mars 1915, et sa statistique prend déjà en compte 635 000 blessés de 1914<sup>19</sup>. Cependant même un système robuste comporte toujours des défauts de fonctionnement. Certains hôpitaux n'ont pas fourni leurs listes ou leurs bulletins un mois ou un autre, ou il n'y avait pas autant de bulletins que sur la liste des sorties, et les relances n'ont pas toutes abouti. Les hôpitaux d'Algérie en particulier ont souffert de difficultés de communication et d'identifications aléatoires du fait du grand nombre d'individus portant le même patronyme. Le résultat est que 2 754 724 blessés « seulement » ont pu être complètement suivis. Comme la statistique est systématique, ce chiffre comprend 2,7 % de blessés alliés (25 242) ou ennemis (49 454). Dans cette population, 55 242 décès sont dénombrés<sup>20</sup>. Une autre classification montre qu'à côté des blessés de guerre proprement dits (2 052 984), les gazés (127 569) et surtout les victimes d'accidents (573 971) ne sont pas négligeables.

Parmi ces deux millions de blessés de guerre sur lesquels on est renseigné (gazés et victimes d'accidents exclus), 48 981 sont décédés, ce qui témoigne plutôt en faveur de la qualité des soins, bien qu'il s'agisse de la zone de l'intérieur et que les blessés les plus graves soient sans doute morts avant d'y parvenir. Un blessé sur quatre environ a été opéré et l'on peut faire le décompte détaillé des 93 586 mutilés<sup>21</sup>. De même, la statistique classe les blessures selon leurs causes : les projectiles d'artillerie l'emportent de loin (60 %) sur les balles (34 %), mais les grenades (2,1 %) et les éboulements de tranchée (1 %) sont pris en compte, ainsi que les armes blanches (6 460 cas) et les liquides enflammés (951).

On voit la qualité du système de suivi statistique ainsi mis en place dans les formations sanitaires de l'intérieur. Il reste cependant marginal : ce

19. Répartition par année de blessure : 1914 = 634 923 ; 1915 = 845 663 ; 1916 = 619 450 ; 1917 = 433 577 ; 1918 = 596 888 ; 1919 = 22 055.

20. Rappelons que ces chiffres ne concernent pas le total des blessés, mais celui des blessés dont les fiches sont complètes. Sur les 3 152 556 blessés clairement identifiés, 90 969, soit 2,9 %, n'appartiennent pas à l'armée française.

21. 9 045 amputés d'un bras, 13 des deux bras, 3 200 d'un avant-bras, 13 843 d'une cuisse, 43 des deux, 9 000 d'une jambe, 112 de deux, 28 534 énucléés d'un œil, 830 des deux, 733 castrés etc.



n'est aucunement la matrice d'un système plus général de suivi des effectifs. Quand l'EMA se décide à dénombrer plus méthodiquement ses pertes, il ne semble pas s'inspirer du système appliqué par le service de santé. En tout cas il n'y fait aucune référence. Il se contente de lui réclamer ses chiffres.

### La mise en place d'un suivi des effectifs

Jusqu'à la fin de 1915, l'État-Major ne semblait guère préoccupé de connaître l'état exact des pertes. En tout cas, on l'a vu, il l'ignorait et n'était pas organisé pour le connaître. À côté du 5<sup>e</sup> bureau qui collationnait les états numériques produits tous les cinq jours par les unités, un bureau des archives administratives s'occupait de rédiger et d'expédier les documents qui permettaient de donner un statut juridique aux morts de la guerre<sup>22</sup>. Enfin un service de renseignement aux familles, créé à la fin de 1914, recevait avec beaucoup de retard les états nominatifs des pertes. Aucun n'était en mesure de fournir des informations fiables, car il arrivait que des disparus tenus pour morts soient retrouvés blessés, tandis que les incertitudes sur l'état civil et l'orthographe des patronymes faisaient mourir plusieurs fois un même individu. Quand l'EMA prit conscience un peu tardivement de l'importance cruciale des effectifs, il demanda au 5<sup>e</sup> bureau une évaluation comparative des pertes françaises et allemandes. En janvier 1916, il apparut clairement que les bases éparées de documentation qui avaient été constituées n'étaient pas utilisables : une réorganisation s'imposait<sup>23</sup>.

Le 5<sup>e</sup> bureau entreprend donc de centraliser toute la documentation existante et de mettre en ordre l'arriéré en établissant un état des pertes antérieures au 1<sup>er</sup> juillet 1916. Pour cela, il demande aux dépôts des corps de troupe, seuls capables d'identifier les hommes avec certitude, de lui fournir des fiches nominatives différentes selon la situation des intéressés. Une circulaire du 8 février 1916 leur adresse le modèle des fiches à établir : elles sont différentes

22. On distingue l'acte de décès, dressé par un militaire qui a statut d'officier d'état civil, le procès-verbal de décès et l'acte de disparition. L'acte de décès a la même valeur que ceux dressés par les mairies ; le décès doit avoir été constaté par un médecin ou par deux témoins. Pour le procès-verbal, un seul témoin suffit, ou la présence sur le cadavre d'éléments permettant une identification certaine. L'acte de disparition enregistre officiellement l'absence à l'appel.

23. SHAT, 7 N 552, rapport au ministre (double sur pelure) daté du 11 janvier 1916, attribuable au contrôleur-général Bossut. Sur toute l'organisation statistique, voir *ibid.* la *Note au sujet des méthodes suivies pour établir la statistique des pertes françaises*, signée du colonel Roure, chef du 1<sup>er</sup> bureau de l'EMA. Rédigée pour éclairer L. Marin, cette note est datée du 6 mai 1919. La substance en a été très largement reprise par ses rapports.

pour les militaires présents au corps, les blessés, les prisonniers, les disparus, ce qui pouvait conduire à des doublons. Ces fiches sont regroupées et comptées mécaniquement par la Statistique générale de la France dont le matériel permet de traiter 60 000 fiches par jour. Le travail est suivi attentivement, et ses imperfections apparaissent aussitôt<sup>24</sup>. D'où une réorganisation qui fait l'objet de l'instruction du 14 juin 1916 et entre en oeuvre le 1<sup>er</sup> juillet.

Le système adopté repose sur trois principes. C'est d'abord la responsabilité des dépôts, qui sont les mieux placés pour suivre les mouvements d'effectifs. En second lieu, « il est nécessaire d'étudier dans leur ensemble la totalité des mouvements d'effectifs de façon à pouvoir contrôler les données particulières les unes par les autres ». Pour qu'un chiffre de pertes soit admissible, il faut qu'il soit en concordance avec les autres données. « La balance de l'ensemble donne la vérification de la valeur des renseignements particuliers, [...] la meilleure vérification de la comptabilité des morts consiste dans sa concordance parfaite avec la comptabilité des vivants »<sup>25</sup>. Enfin, une statistique numérique n'a de valeur que si elle est solidement étayée sur une documentation nominative exacte.

Les dépôts ont donc été chargés de tenir un double fichier : un gros fichier, très bien renseigné, dit « fichier de position » réparti en plusieurs classes, et un fichier alphabétique annexe, indiquant dans quelle classe se trouve la fiche de position. Ce second fichier est en quelque sorte l'index du fichier de position<sup>26</sup>. Comme à l'époque la mécanographie encore balbutiante ne permet pas les tris croisés, le fichier de position est subdivisé en classes correspondant aux différentes positions administratives possibles pour l'individu. Les groupes 1 à 9 comprennent les militaires administrés par le dépôt (au dépôt, aux armées du Nord-Est ou à l'EMA, à l'armée d'Orient, en usine, dans les formations sanitaires etc.). Les groupes 10 à 14 sont dits « groupes de pertes » et comprennent les tués, les disparus non connus comme prisonniers, les prisonniers, les pensionnés et réformés. Le groupe 15 comprend les militaires qui sont passés sous l'administration d'autres dépôts. Quand un tel transfert s'effectue, en effet, le dépôt d'origine garde la fiche et expédie au dépôt d'accueil un bulletin de renseignement qui lui permet d'intégrer, lui aussi, le militaire dans son propre fichier de position. Enfin le groupe 16 comprend les militaires ayant appartenu à l'un des 14 premiers groupes, mais dont la situation n'est pas connue de façon assez précise pour qu'on intègre sa fiche dans l'un de ces groupes. Ce groupe 16 rassemble donc les fiches en instance de classement.

24. SHAT, 7 N 552, Rapport au ministre du 28 mars 1916 ; note pour le ministre du 10 avril.

25. Rapport Roure, déjà cité, repris par L. Marin, *ibid.*

26. Je n'ai pas retrouvé la trace de ces fichiers aux archives du SHAT. On doit donc se contenter de la description qu'en donne la *Note au sujet des méthodes...* citée plus haut.

Pour que ce système soit fiable, il fallait s'assurer que tous les mobilisés avaient bien une fiche dans au moins un dépôt. On a donc pris le problème par la racine : on s'est adressé aux bureaux de recrutement, responsables de la conscription et de la mobilisation et, pour tous les hommes mobilisés au cours de la guerre, on leur a demandé d'établir une fiche nominative et de l'envoyer au premier dépôt concerné. Les dépôts ont fait suivre ces fiches, pour les hommes transférés à d'autres dépôts, jusqu'à ce que la fiche parvienne au dépôt qui gérait l'intéressé au moment de l'opération statistique. Ce dépôt vérifiait la fiche, la complétait éventuellement et la renvoyait au bureau de recrutement. Des enquêtes furent demandées à la gendarmerie sur les hommes dont la fiche n'était pas revenue au bureau de recrutement. On était sûr ainsi, en principe, de partir sur des bases solides.

La comptabilité des pertes de la guerre par l'État-Major comprend donc deux sous-ensembles. Les pertes du 2 août 1914 au 1<sup>er</sup> juillet 1916 ont fait l'objet d'une opération de redressement et d'apurement des statistiques au cours du premier semestre de 1916, à partir du premier jeu de fiches décomptées par la SGF et ensuite abandonnées. Les pertes du 1<sup>er</sup> juillet à la fin de la guerre ont été établies à partir des fichiers de position tenus par les dépôts, ce qui explique le caractère évolutif des bilans publiés. Dans chaque dépôt, en effet, comme les fiches du groupe 16 sont en instance de classement, les recherches se poursuivent pour savoir si les militaires qu'elles concernent sont disparus, ou s'ils ne seraient pas dans un hôpital, ou n'auraient pas été réformés etc., auxquels cas on classerait leurs fiches dans le groupe de position correspondant. Les bilans publiés sont donc datés, car plusieurs bilans successifs ont été publiés, correspondant à l'état des fichiers de position à des dates différentes<sup>27</sup>. Le bilan considéré comme définitif par l'EMA est celui du 1<sup>er</sup> août 1919. Il est exactement repris dans le tableau 1 ci-dessous.

Le discours de la méthode du colonel Roure et de l'État-Major emporte la conviction : une procédure aussi rigoureuse ne peut produire que des résultats exacts. C'est sans doute la raison pour laquelle ils n'ont pas été contestés. Huber, suivi par Dupâquier, les a légèrement corrigés car il a remarqué que ce tableau photographiait les pertes à la date de l'armistice et ne concernait que l'armée de terre. Il a donc ajouté aux 1 357 800 morts et disparus des fichiers de position les officiers et hommes de troupe décédés dans les formations sanitaires au cours des six mois qui ont suivi l'armistice, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1919 : ils étaient 28 600. Il a aussi fort logiquement tenu compte des marins tués au combat ou disparus en mer, qu'il évalue à

27. L'annexe 633 présente ainsi trois tableaux successifs.

11 400, les chiffres du rapport Marin étant inférieurs de 900 environ, ce qui n'a pas grande importance au regard des effectifs en question. Il parvient ainsi à l'estimation généralement retenue de 1,4 million de morts<sup>28</sup>. C'est le chiffre que les historiens ont repris<sup>29</sup>.

**Tableau 1 – Pertes de l'armée française au 11 novembre 1918  
d'après les fichiers au 1<sup>er</sup> août 1919**

	Décédés	Disparus*	Total
<b>Officiers</b>	34 100	2 500	36 600
<b>Hommes de Troupe</b>			
Européens	1 010 200	235 300	1 245 500
Indigènes d'AFN	28 200	7 700	35 900
Indigènes coloniaux	28 700	6 500	35 200
Etrangers (légion étrangère)	3 700	900	4 600
Total	1 070 800	250 400	1 321 200
<b>TOTAL Officiers et Hommes de Troupe</b>	<b>1 104 900</b>	<b>252 900</b>	<b>1 357 800</b>

\* Non retrouvés parmi les prisonniers et donc considérés comme décédés.

## Les incertitudes statistiques

Avant de poursuivre la discussion, il convient de préciser les notions. L'estimation de 1,4 million de morts, tirée des fichiers de position, correspond aux *pertes de l'armée française* : elle englobe en principe tous les militaires décédés pendant qu'ils étaient sous l'uniforme jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1919, quels que soient leur grade, leur arme, leur nationalité ou la cause de leur décès. Les *pertes militaires de la population française* diffèrent de celles de l'armée car il faut en exclure les troupes coloniales et étrangères, soit 75 700 hommes. C'est certes une petite part (5,6 %) du total des pertes de l'armée française<sup>30</sup>, mais la différence n'est pas négligeable. Les pertes militaires de la population française s'établiraient ainsi à 1 325 000 hommes. En leur ajoutant les victimes civiles de la guerre, on obtiendrait les *pertes totales de la population française*. Il est enfin une quatrième notion, plus restrictive, celle des « *Morts pour la France* » qui regroupe seulement les militaires morts au combat ou

28.  $1\,357\,800 + 28\,600 + 11\,400 = 1\,397\,800$ .

29. Voir J. DUPÂQUIER (dir.), *Histoire de la population ...*, *op. cit.*

30. Les pertes sont un peu plus faibles dans les troupes coloniales que dans les unités métropolitaines, ce qui s'explique par le fait que ces troupes, si elles ont été engagées dans des combats très durs, n'ont pas été maintenues au front aussi constamment.

des suites du combat ; les morts de maladie non imputable au service en sont exclus<sup>31</sup>. Ce fichier toujours vivant, indépendant des fichiers de position, comprenait en novembre 2003 1 325 290 noms<sup>32</sup>. La convergence de ce chiffre avec celui des pertes militaires de la population française ne doit pas tromper : en effet, les soldats coloniaux et étrangers morts au combat ou de leurs blessures étant considérés comme « Morts pour la France », le périmètre de ce fichier est le même que celui des fichiers de position, et ces 1 325 000 morts sont à comparer aux pertes de l'armée française toute entière, soit 1,4 million. La différence, 75 000 morts environ, représenterait les morts de maladie non imputable au service.

Or l'évaluation des blessés et malades est des plus incertaines. Les divergences éclatent dès que l'on confronte les estimations tirées des diverses sources (TABLEAU 2). On ne sait déjà pas combien il y a eu d'évacuations tant les chiffres diffèrent. Le rapport Marin donne 4 193 984 évacuations de blessés, toutes zones incluses et 5 187 910 évacuations de malades, soit un total énorme de 9 382 000 évacuations à comparer avec les 8 530 841 mobilisés<sup>33</sup>. Nous n'avons pas de moyen de recouper le premier chiffre en raison du flou qui entoure les évacuations dans la zone des armées en 1914. En revanche, nous disposons de statistiques plus solides pour les années 1915 à 1918, et les totaux divergent de plus de 110 000, puisque le rapport Marin donne 3 594 889 blessés évacués sur les deux zones, et la *Statistique médicale* 3 481 652. Mais les deux statistiques divergent beaucoup plus fortement pour les évacués vers la zone de l'intérieur : le rapport Marin, qui reprend

31. « Mort pour la France » est une mention officielle qui doit figurer dans les registres de décès en marge des actes concernant des militaires tués au combat ou morts des suites de leurs blessures. Elle a été instituée par la loi du 2 juillet 1915 pour honorer ces morts en les distinguant. C'est l'autorité militaire qui décide de son attribution et elle le précise quand c'est elle qui constate le décès. Dans les autres cas (morts à l'hôpital par exemple), il appartient aux familles de demander l'attribution de cette mention marginale. Aujourd'hui encore, des descendants de soldats qu'ils estiment oubliés (morts en captivité, ou d'une maladie pulmonaire provoquée par les gaz etc.) effectuent cette démarche, ce qui explique que le fichier des « Morts pour la France » ne soit pas définitivement arrêté. Un registre national avait été entrepris au sortir de la guerre avec l'ambition d'être exhaustif, mais il n'a pas abouti à l'époque. Voir M.-Th. CHABORD, « Le livre d'or de la Première Guerre mondiale : un projet sans suite », *Revue historique de l'Armée*, n° 2, 1973, p. 76-89.

32. Renseignements aimablement fournis par Mme Michèle Battesti, que je remercie sincèrement. Ce fichier est tenu à jour et l'on continue à nettoyer des doublons et à réparer des oublis, si bien que son effectif enregistre des variations de faible importance.

33. Le chiffre des évacuations vient du rapport Marin. Il a été revu à la hausse entre l'annexe 6659 et l'annexe 633. Il repose sur une répartition arbitraire de 3 blessés pour 1 malade en 1914, où le total est seul connu. Cette statistique inclut les troupes coloniales et les évacuations vers les hôpitaux d'Algérie et de Tunisie. Elle exclut probablement les officiers. Le chiffre des mobilisés vient du rapport de Lyons de Feuchins, déjà cité *supra* : 7 932 000 « européens », 293 756 nord-africains, 275 289 autres coloniaux, 29 796 étrangers engagés volontaires.

les chiffres du fichier de position, est au-dessus de 3 millions, et la *Statistique médicale* en dessous de 1,9. Entre les deux sources, il est impossible de trancher. Publiée en 1922, avec un certain recul, et par les services les mieux placés pour suivre l'activité du service de santé, la *Statistique médicale* mérite confiance tout autant que les gestionnaires des fichiers de position. On ne peut résoudre aujourd'hui ces contradictions qui, au moment même, n'ont pas éveillé l'attention.

**Tableau 2 – Estimations des blessés et malades selon les diverses sources**

Source et nature des chiffres	Zone des Armées	Zone de l'Intérieur	Total
<b>Rapport Roure : Blessés évacués</b>		3 110 000	
<b>Rapport Marin 633 : Blessés évacués de 1914 à 1918</b>			4 193 984
<b>Statistique médicale, p. 10 : Blessés évacués</b>		3 025 613	
<b>Statistique médicale, p. 9 : Blessés évacués de 1915 à 1918 (1)</b>	1 625 853	1 855 799	3 481 652
<b>Rapport Marin 633 : Blessés évacués de 1915 à 1918</b>			3 594 889
<b>Rapport Marin 633 : Malades évacués pendant toute la guerre</b>			5 187 910
<b>Statistique chirurgicale : Blessés morts (3)</b>		55 242	
<b>Statistique médicale : Blessés morts de 1914 à 1918</b>	199 768	50 828	250 596
<b>Statistique médicale : Malades morts de 1914 à 1918</b>	51 330	95 299	146 629
<b>Total des blessés et malades morts d'après la statistique médicale</b>	251 098	146 127	397 225
<b>Rapport Marin 6659 : Morts dans les hôpitaux (2)</b>	179 000	121 000	300 000

(1) Repris par Huber

(2) Données du rapport Roure (chiffres ronds par périodes)

(3) Alliés et ennemis inclus

Si même nous disposions d'une évaluation fiable du nombre d'évacuations, nous ne serions que très imparfaitement renseignés, car les évacuations que la statistique dénombre sont des transports, non des individus, et comme certains soldats ont été blessés à plusieurs reprises et donc évacués plusieurs fois, le nombre des évacuations est nécessairement supérieur à celui des blessés. Le rapport Marin prend pour hypothèse que la moitié des blessés l'ont été deux fois. Si l'on admet, faute de mieux, le chiffre qu'il indique de 4 194 000 évacuations, cela conduit à 2,8 millions de blessés. Mais peut-on valider son hypothèse ? Non seulement « aucun des blessés légers soignés sur le lieu même des combats n'est jamais compté » (annexe 633), mais on peut très légitimement avancer des hypothèses différentes. La *Statistique chirurgicale*, mise en place à partir de mars 1915, identifiait clairement, on s'en souvient, 3 061 587 blessés différents, pour la seule zone de l'intérieur.

Au cours de mes propres recherches dans les dossiers de carte du combattant, j'ai trouvé dans la Seine 22% de blessés à plusieurs reprises et 17,5% dans le Loir-et-Cher<sup>34</sup>. On est très loin des 50% sur lesquels repose l'estimation de 2,8 millions de blessés généralement retenue. Coupons la poire en deux, et admettons un quart de blessés multiples, ce qui est un taux supérieur à mes constats : sur cette base, 4,2 millions d'évacuations correspondent à 3 145 450 blessés. On peut estimer en chiffres ronds le nombre minimum des blessés à 3,15 ou 3,2 millions.

Combien de ces blessés sont-ils morts ? Le rapport Marin (annexe 6659) indique dans un tableau des pertes des armées du Nord-Est et d'Orient, arrêté au 11 novembre 1918, un total de 300 000 décédés dans les formations sanitaires. Ce tableau dénombre les morts sur le terrain et disparus, les morts des formations sanitaires des armées, les évacués vers la zone de l'intérieur et les morts dans les hôpitaux de l'intérieur. Il ne concerne que les hommes de troupe et mentionne l'effectif des prisonniers vivants en pays ennemi ou en Suisse. Des additions et soustractions simples montrent qu'il est globalement cohérent avec le tableau des pertes totales d'après les fichiers de position reproduits plus haut (TABLEAU 1)<sup>35</sup>. On est donc tenté d'admettre que 179 000 soldats sont morts dans les hôpitaux de la zone des armées, et 121 000 dans ceux de l'intérieur, soit 300 000 au total, chiffre rond qui n'est pas nécessairement inexact et fournit en tout cas un ordre de grandeur.

La difficulté tient à ce que ce tableau ne distingue pas entre morts des suites de blessures et morts des suites de maladie. Or le Médecin général inspecteur J. Toubert, dans un rapport de 1920, indique des chiffres très différents<sup>36</sup>. Selon ce rapport, dont les estimations concordent avec la *Statistique médicale* de 1922, il y aurait eu au total 250 596 morts des suites de blessures, et 146 629 des suites de maladie, soit au total 397 225 décès dans les formations sanitaires des armées et de l'intérieur, contre 300 000

34. A. PROST, *Les Anciens combattants et la société française, 1914-1939*, t. II : *Sociologie*, Paris, Presses de la FNSP, 1977, p. 24. Il faut éviter de confondre les blessés multiples, qui ont été blessés le même jour en plusieurs parties de leur corps, et les blessés à plusieurs reprises.

35. 1 496 000 tués ou disparus sur le terrain, moins 477 800 prisonniers vivants en Allemagne ou en Suisse, plus 300 000 décédés dans les hôpitaux : le total des pertes en hommes de troupe arrêté au 11 novembre 1918 s'élève à 1 318 200, très proche des 1 321 200 du tableau 1 calculés sur les mêmes bases.

36. Ce rapport, contenu dans le carton 565 des archives du service de santé au Val-de-Grâce, est une première version de la brochure du même Médecin général inspecteur J. TOUBERT, *Etude statistique des pertes subies par les Français pendant la guerre 1914-1918. Rapport à la VIF conférence chirurgicale interalliée pour l'étude des plaies de guerre, tenue au Val-de-Grâce les 23-24 juillet 1920*, Paris, Charles Lavauzelle, s.d. [1920].

seulement selon le rapport Marin<sup>37</sup>. Dans les deux cas, le périmètre est le même : il s'agit des hommes de troupe, de la déclaration de guerre à l'armistice, troupes coloniales incluses, officiers exclus. La différence n'est pas mince : c'est 100 000 de plus !

Il y a pourtant encore beaucoup plus grave : nous ignorons le traitement statistique des malades. Ils ne figurent pas parmi les « Morts pour la France » quand leur maladie n'est pas imputable au service, mais ils comptent en principe dans les pertes de l'armée quelle que soit l'origine de leur maladie, car ils ne sont plus là pour se battre. D'où la différence, pointée plus haut, de 75 000 entre les deux statistiques. Si l'on suit le rapport Marin, cela représenterait la moitié des morts de maladie. Nous ne discuterons pas si le partage a été correctement effectué, car nous manquons d'éléments. Il semblerait raisonnable d'imputer à la situation sanitaire créée par les guerres les morts de la fièvre typhoïde de 1914, et non ceux de la grippe espagnole de 1918 – qui sont nombreux<sup>38</sup> – et qui seraient peut-être décédés même s'ils n'avaient pas porté l'uniforme.

La difficulté est d'une autre nature. Il est certain d'abord qu'une partie des morts de maladie ou de blessure échappe aux fichiers de position. Ceux-ci ne dénombrent en effet que les militaires : les soldats qui quittent l'armée vivants, et qui meurent plus tard, ne sont plus des militaires quand ils meurent, et ils ne figurent pas parmi les pertes de l'armée : ils ont été sortis des fichiers de position. L. Marin avait posé la question au colonel Roure, qui lui a très clairement répondu : « Il n'est pas possible de donner le chiffre des hommes décédés des suites de blessure ou de maladie après leur rentrée dans leurs foyers soit par libération soit par réforme. Dans l'un et l'autre cas ces hommes ont cessé d'être militaires, et leur décès par suite n'a pas été porté à la connaissance des autorités militaires »<sup>39</sup>. Or les militaires réformés sont très nombreux : 402 000 déjà à la fin de 1915, 566 000 à la

37. Ministère de la Guerre, *Statistique médicale. Données de statistique relatives à la Guerre 1914-1918*, Paris, Imprimerie Nationale, 1922, p. 19. Il ne faut pas confondre cette *Statistique médicale* avec la *Statistique chirurgicale* déjà citée et à laquelle elle ne fait pas allusion sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi. Comme le rapport Toubert, la *Statistique médicale* indique entre 120 et 130 000 morts des suites de blessures avant le 1<sup>er</sup> janvier 1916 sur un total de 160 500. Dans mon calcul, j'ai compté 125 000 morts de blessure et 35 600 de maladie.

38. Nous n'en connaissons pas le nombre exact, mais la *Statistique médicale* signale 34 819 décès pour maladie en 1918, contre 27 040 d'août 1914 à la fin de 1915, et 33 440 pour 1916 et 1917. J. TOUBERT, *Le service de santé...*, *op. cit.*, avance les chiffres de 110 000 militaires atteints de typhoïde et 195 000 de grippe espagnole, avec respectivement 9 000 et plus de 12 000 décédés (p. 98). Cf. sur cette dernière A. RASMUSSEN, « Dans l'urgence et le secret : conflits et consensus autour de la grippe espagnole, 1918-1919 », *Mil neuf cent*, n° 25, 2007.

39. SHAT, 7 N 552, Minute non datée.



fin de 1916, 650 000 un an plus tard<sup>40</sup>. Nous ignorons tout de la mortalité de cette population, mais il est certain qu'elle n'a pas été négligeable. Ceci oblige à réviser en hausse les chiffres du rapport Marin, comme son auteur le remarque lui-même.

En second lieu, il n'est pas totalement sûr que les malades aient été pris en compte par les fichiers de position. Étant donnée la façon dont ils ont été conçus, la chose semble difficile, mais comme nous n'avons pas retrouvé la moindre trace de ces fichiers, nous ne pouvons en avoir le cœur net. Or L. Marin est très catégorique dans son dernier rapport : « Les chiffres ci-dessus ne comprenant pas les malades *dont la maladie est imputable à la guerre*, il faudrait calculer également le total de ceux-ci » (c'est moi qui souligne). Inversement, pour J. Toubert et pour la *Statistique médicale*, ils sont comptés, même si leur maladie n'est pas imputable à la guerre. Cette inclusion est la base de leur calcul. J. Toubert part du total des pertes. Il en déduit les tués au feu, les décédés par suite de blessures et les disparus : cette soustraction donne, après correction d'une erreur d'inattention, un résultat de 147 400 militaires morts de maladie<sup>41</sup>. Ces 150 000 morts sont-ils à ajouter au bilan pour leur part imputable, comme l'affirme Marin, ou y sont-ils déjà inclus ? Comment trancher entre ces deux points de vues, tous deux catégoriques et pourtant contradictoires ?

Par souci de cohérence, il semble préférable de suivre Toubert plutôt que Marin. Le jugement de celui-ci est en contradiction avec les principes mêmes sur lesquels reposent les calculs de l'EMA, puisqu'ils compteraient des morts (de maladie) comme vivants. L'estimation des morts de maladie tirée de Toubert, soit 150 000, est cohérente avec ses estimations détaillées par périodes. Elle est postérieure à celle de Marin, et, à tout prendre, il vaut mieux suivre les médecins pour comptabiliser les malades. Au demeurant, suivre Marin conduirait à une très forte discordance entre les pertes de l'armée et les

40. Chiffres cumulés, tirés de l'annexe 633.

41. Les chiffres de J. Toubert et de la *Statistique médicale* n'inspirent pas confiance, mais nous argumentons ici à partir de leur raisonnement, non de leurs chiffres. Ils partent d'un chiffre de pertes totales de 1 325 000, dont on ignore l'origine et le périmètre. Pour déterminer le nombre des morts des suites de maladie, ils procèdent par soustraction : ils retranchent les tués au feu (674 700) sans dire d'où vient ce chiffre, les morts de blessure (250 000) et les disparus. Sur ce dernier chiffre, ils commettent une faute d'inattention : dans le texte de son rapport cité plus haut, J. TOUBERT donne 252 900, et la *Statistique médicale* 252 000 (p. 8), mais dans l'addition, les deux documents retiennent 225 300, si bien que le total à retrancher est inférieur à ce qu'il aurait dû être (1 150 000 au lieu de 1 177 600). Le résultat de leur soustraction est ainsi de 175 000, au lieu de 147 400 que j'indique ci-dessus. Je retiens ce dernier chiffre – et donc l'hypothèse d'une erreur sur le chiffre de l'addition, et non sur celui du texte – parce qu'il est cohérent avec d'autres données. La *Statistique médicale* donne en effet des estimations détaillées de morts de blessure et de maladie par périodes. Ce sont les chiffres du tableau 2. Les morts de maladie y comptent pour 146 629.

« Morts pour la France », alors que les chiffres concordent globalement si l'on suit Toubert. En effet, les « Morts pour la France » (1 325 000) ne comprennent pas les morts de maladie non imputable au service (75 000). Pour obtenir les pertes de l'armée, il faut les ajouter, et on obtient le total de 1,4 million (étrangers et coloniaux inclus), qui est bien celui des fichiers de position. Si on suivait Marin, il faudrait ajouter au total des fichiers de position au moins les morts de maladie imputable, soit 75 000, ce qui donnerait un total de 1 475 000 décédés méritant de figurer parmi les « Morts pour la France » puisque morts sur le champ de bataille, ou des suites de blessures ou de maladies imputables au service. Un tel écart – 150 000 – n'est pas vraisemblable.

Les chiffres auxquels nous arrivons ainsi, soit 1,4 million pour les pertes de l'armée (étrangers et coloniaux inclus), 1,325 pour les « Morts pour la France » (étrangers et coloniaux inclus), et 1,325 pour les pertes militaires de la population française, ne sont pourtant pas totalement fiables. L'une des raisons pour lesquelles Marin pensait que les malades n'avaient pas été pris en compte dans les statistiques de l'armée était l'écart considérable que cet homme de terrain constatait entre l'évaluation des militaires et celles des maires de sa circonscription. Le tableau qu'il publie pour six communes a de quoi rendre perplexe, en effet :

**Tableau 3 – Morts de 1914-1918 dans six communes de Meurthe-et-Moselle**

	Nombre d'électeurs en 1914	Morts selon l'administration militaire	Morts selon la municipalité
<b>Armancourt</b>	90	1	7
<b>Atton</b>	129	1	18
<b>Buriville</b>	45	2	4
<b>Chaudeney</b>	159	17	26
<b>Faulx</b>	259	26	36
<b>Haigneville</b>	22	1	7

Si lourds que soient les écarts relevés, ils peuvent cependant s'expliquer de plusieurs façons. Nous sommes en 1920, et l'armée n'a probablement pas encore transmis aux communes toutes ses informations. D'autre part, les informations ont été transmises aux communes sur les registres desquelles l'acte de décès, quelle qu'en soit la forme, devait être transcrit. C'est en principe la commune de résidence, mais il arrive que ce soit la commune de l'hôpital où le décès a eu lieu. Les communes peuvent revendiquer comme leurs enfants ceux qui sont nés sur leur territoire, ceux qui y habitaient,

parfois ceux qui y travaillaient, et pas seulement ceux dont elles inscrivent le décès dans leurs livres.

Il n'en reste pas moins que la piste de recherche ainsi suggérée, d'une confrontation entre données nationales et locales, mérite d'être poursuivie. C'est facile, au moins pour un sondage, car la liste des « Morts pour la France » est accessible en ligne sur Internet, et chacun peut regarder les listes de noms gravés sur les monuments aux morts. Testée sur quatre communes du Loiret, cette comparaison conduit aux résultats du tableau 4 ci-dessous. 264 noms sont gravés sur ces monuments, mais, un nom et prénom rigoureusement identiques figurant sur deux monuments différents, le calcul porte sur 263 morts seulement. Sur ce total, 21 sont introuvables dans la base des « Morts pour la France », et deux renvoient à des personnes qui, par leur département et leur grade, ne peuvent être celles que désigne le monument, soit donc 23 « oubliés » de la liste nationale, pour 240 qui y figurent. L'écart, 9,6 %, est assez grand pour être significatif malgré la petite taille de l'échantillon. Pour une part il s'explique si l'on admet que les communes ont fait figurer sur leurs monuments tous leurs morts, y compris ceux dont la maladie n'était pas imputable au service, mais l'explication ne semble pas suffisante. Avec toutes les réserves qu'impose la précarité du sondage effectué, il semble bien que si l'on totalisait les listes des monuments, on aboutirait à un total supérieur aux diverses estimations<sup>42</sup>.

**Tableau 4 – Morts à la guerre et morts pour la France dans quatre communes du Loiret**

	Nombre de noms inscrits sur le monument	Ne figurent pas parmi les morts pour la France
Fleury-les-Aubrais	104	8
St Jean-de-la-Ruelle	65	5
Ormes	37	6
Saran	58	6

## Conclusion

Au terme de cet inventaire, le bilan de la guerre est donc, en chiffres ronds, de 1,4 million pour les pertes de l'armée (étrangers et coloniaux inclus), 1,325 pour les « Morts pour la France » (étrangers et coloniaux inclus), et

42. Si l'on admet 75 000 morts de maladie non imputable, cela représente 5,66 % face à la liste des « Morts pour la France ». Or l'écart à expliquer est supérieur, même si l'on affecte d'un coefficient d'incertitude les 9,58 % du sondage ci-dessus pour tenir compte de sa très petite taille.

1,325 pour les pertes militaires de la population française. Ce bilan est relativement robuste et il témoigne plutôt en faveur de l'organisation militaire qui n'a pas si mal compté les vivants et les morts. Certes, son travail statistique n'est pas irréprochable, il s'en faut de beaucoup, mais si l'on tient compte à la fois de l'ampleur des effectifs en jeu et des urgences du contexte, on aurait pu s'attendre à pire. Au demeurant, la statistique sociale ou démographique ne saurait prétendre à une rigueur absolue, et elle doit accepter, comme la mesure physique, des marges de tolérance.

Dans le cas des pertes de la guerre, si les ordres de grandeur sont solides, la mesure n'est pas exacte, et nous savons dans quel sens elle est biaisée. Il est certain, en effet, que les militaires morts des suites de blessure ou de maladie après avoir été réformés ne sont pas compris dans les pertes de l'armée. Il est probable en outre que toutes les analyses et toutes les listes comportent des omissions et des lacunes. Les chiffres donnés plus haut doivent donc être révisés à la hausse, mais nous ne savons pas de combien. Il est remarquable en tout cas que tous les auteurs qui se sont penchés sur ce sinistre bilan aient proposé des estimations minima, sans se prononcer sur le plafond. Pour Huber, « l'évaluation totale de 1 400 000 morts doit être tenue pour un minimum »<sup>43</sup>. L. Marin était encore plus clair : « Les chiffres fournis par les méthodes actuellement en vigueur dans l'armée française sont des chiffres minimum. Ils sont d'une sécurité absolue à ce point de vue ; mais ils sont, en général, pour un très grand nombre, inexacts en ce sens qu'ils sont en-dessous de la vérité » (annexe 633).

Un supplément d'enquête s'imposait donc, qui, pourtant, n'a pas eu lieu<sup>44</sup>. Il est aujourd'hui trop tard pour l'entreprendre<sup>45</sup>. Là réside sans doute le fait majeur de cette histoire douloureuse : la France n'a pas cherché à savoir exactement le coût humain de la guerre, elle s'est contentée d'approximations dès lors qu'elles suffisaient à l'estimation globale des dépenses à la charge du budget. Le contraste avec la Seconde Guerre mondiale et les discussions suscitées par l'évaluation de la Shoah est frappant, et il s'explique aisément. La mort sur le champ de bataille avait été très proche et elle avait frappé dans toutes les familles : il n'était pas besoin de compter pour être convaincu de

43. M. HUBER, *La population ...*, *op. cit.*, p. 413.

44. On ne peut pas considérer comme tel le rapport de M. Tranchand sur la retraite du combattant déjà cité, en raison des ses insuffisances.

45. Une enquête serait pourtant concevable. Elle consisterait à choisir un échantillon représentatif de monuments aux morts et à relever systématiquement tous les noms absents de la liste des « Morts pour la France ». Mais pourrait-on élucider les raisons pour lesquelles certains noms ont été retenus localement, et non nationalement ?

l'immensité du deuil. Que cette mort de masse ait été évidente rendait superflues les précisions statistiques. Inversement, pour convaincre l'opinion que la déportation des juifs dans des camps lointains avait constitué un génocide, il était nécessaire d'en dresser le compte précis.

En fait, dans la France de l'entre-deux-guerres, la reconnaissance de la dette envers les victimes de la guerre et son affirmation de principe étaient plus importantes que son chiffrage. Elle mobilisait les associations d'anciens combattants et nourrissait un contentieux qui entraînait la création de tribunaux spécifiques. Plus encore que cette reconnaissance matérielle, comptait la reconnaissance morale, les hommages symboliques, collectifs et individuels : la question du « combien ? » passait bien après celle du « qui ». L'addition comptait plus que le total. La mort de masse est faite de soldats dont la trace individuelle doit être à jamais conservée. L'exigence qui s'impose, parce qu'elle est morale, n'est pas de les compter, mais d'en dresser la liste.

On est frappé, un siècle plus tard, de la multiplication de ces listes : livres d'or des mairies, listes des monuments aux morts, grand livre des « Morts pour la France », sans compter les innombrables listes gravées sur des plaques dans les églises, les mairies, les établissements scolaires, les entreprises. Dans certains villages des Cévennes, à la liste du monument s'ajoutent ainsi celles du temple, de l'église et de la mairie. Chaque institution tient à rendre publique la liste de ses morts. Figurer sur ces listes, y être inscrit ou réinscrit est un enjeu pour beaucoup de familles, comme en témoigne le cas des fusillés pour l'exemple, dont certains ont été comptés d'emblée par les communes parmi leurs morts de la guerre, tandis que d'autres ont attendu leur réhabilitation pour que leur nom soit ajouté sur le monument<sup>46</sup>. Pour les contemporains, l'important n'était pas le bilan de la guerre, c'était qu'aucun des morts ne soit oublié ou exclu : là était le vrai combat. L'indifférence au bilan comptable de la guerre est ainsi l'envers d'une attitude très profonde : en affirmant « à la fois la personnalisation de chaque sacrifice et la solidarité de tous les citoyens-soldats »<sup>47</sup>, les listes de morts de la guerre sont l'emblème même de ce que fut la République des républicains : indissociablement patriote et citoyenne, individualiste et solidaire.

46. N. OFFENSTADT, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999.

47. J. BOUILLON, in J. BOUILLON et M. PETZOLD, *Mémoire figée, mémoire vivante. Les monuments aux morts*, Paris, Citédis, 1999, p. 13.